

## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

### « Jeu BBZ10 »

#### ARTICLE 1

La société M6 WEB, 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex, organise un jeu-concours **jeu BBZ10** accessible sur la page Facebook M6 mobile à l'adresse url <https://www.facebook.com/m6mobile?fref=ts> du **Lundi 17 Mars 2014 à 18h00 au Lundi 31 Mars 2014 à 17h59 inclus**.

**La participation à ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par M6 WEB.**

Cette opération étant annoncée sur Twitter, Instagram et Facebook et accessible sur la page Facebook de M6 mobile, il est précisé qu'elle n'est ni organisée, ni parrainée par Twitter, Instagram et Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la seule société organisatrice. En aucun cas, Facebook, Twitter et Instagram ne pourront être tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

#### ARTICLE 2

La participation à ce Jeu-Concours est ouverte à toute personne physique âgée de **13 (treize) ans minimum**, pénalement responsable, résidant légalement en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet, d'une adresse électronique et d'un compte Facebook (voir les conditions d'inscription sur [www.facebook.com](http://www.facebook.com)), à l'exception des membres du personnel du groupe Métropole Télévision, de leurs prestataires techniques, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe domiciliée à la même adresse.

Toute participation d'un mineur à ce Jeu-Concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions et des règles de déontologie en vigueur sur Internet.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.



### ARTICLE 3

Pour participer au Jeu-Concours « jeu BBZ10 », les participants sont invités, **du Lundi 17 Mars à 18h00 au Lundi 31 Mars 2014 à 17h59 inclus**, à se rendre sur la page Facebook M6 mobile <https://www.facebook.com/m6mobile?fref=ts>.

Pour pouvoir accéder au présent Jeu-Concours, les participants disposant d'un compte Facebook, doivent devenir membre de la page Facebook M6 Mobile en cliquant sur l'onglet « Like » ou « J'aime ».

Ce Jeu-Concours se déroule sous la forme de deux (2) sessions continues de jeu. Dans la limite des dates précisées à l'article 1, les participants sont invités à deviner ce qui se cache dans une image, dans le cadre d'une énigme visuelle.

Sur les pages Facebook, Twitter et Instagram de M6 mobile, accessibles respectivement aux adresses URL : <https://www.facebook.com/m6mobile?fref=ts>, <https://twitter.com/M6mobile>, et <http://instagram.com/m6mobile#> : une image sera postée dans les conditions suivantes :

- **Lundi 17 mars 2014 à partir de 18h00** : Une image sera postée sur le mur Facebook de la marque
- **Lundi 24 mars 2014 à partir de 18h00** : Une deuxième image sera postée sur le mur Facebook de la marque

Durant toute la durée du présent Jeu-Concours, plusieurs indices seront fournis aux participants sur les pages Facebook, Twitter et Instagram de M6 mobile.

Pour pouvoir accéder au présent Jeu-Concours via Twitter ou Instagram, les participants doivent obligatoirement disposer d'un compte Twitter (voir les conditions d'inscription sur <https://twitter.com/>) ou d'un compte Instagram (voir les conditions d'inscription sur <http://instagram.com/>), et suivre M6 mobile.

**Les participants seront invités à poster leur réponse uniquement dans les commentaires du post de l'image sur la page Facebook M6 mobile.**

Il est précisé que chaque participant ne pourra participer qu'une (1) seule fois par session de jeu. De même, une (1) même personne ne peut utiliser qu'un (1) seul compte Facebook pour participer au présent jeu-concours. Le non-respect de ces dispositions entraînera la disqualification du participant.



**Un tirage au sort effectué par la société BLAST RADIUS parmi les participants ayant donné la bonne réponse sur la page Facebook M6 mobile et ayant respecté les délais définis ci-dessus, désignera un (1) gagnant par semaine qui remportera :**

- un (1) téléphone Blackberry Z10, simlocké chez l'opérateur Orange, d'une valeur commerciale unitaire de 469.90 €TTC (quatre cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).

**Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) à l'occasion du présent jeu-concours, ce gagnant (même nom, même adresse) ne pouvant remporter qu'un lot à l'occasion de sa participation au présent jeu-concours.**

Les noms des deux (2) gagnants seront annoncés sur la page Facebook M6 mobile le lundi 31 mars 2014 et seront contactés dans les conditions précisées à l'article 4 ci-dessous.

#### **ARTICLE 4**

Le prix sera accepté tels qu'il est annoncé. Aucun changement (de date, de prix,...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants.

Aucune contrepartie ou équivalent financier des lots ne pourra être demandé par les gagnants sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévus ci-dessus.

La société BLAST RADIUS, 51 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, est mandatée par la société M6 WEB organisatrice du présent jeu-concours pour :

- Effectuer le tirage au sort désignant les deux (2) gagnants parmi les participants ayant donné la bonne réponse à l'énigme visuelle sur la page Facebook M6 mobile.
- Contacter les deux (2) gagnants par Message Privé sur Facebook pour leur confirmer leur gain dans les sept (7) jours suivant le tirage au sort.
- Récupérer auprès des deux (2) gagnants leurs coordonnées postales complètes dans les trente (30) jours à compter de la date de prise de contact par la société BLAST RADIUS.

**A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de son/leurs gain(s) et de ses/leurs coordonnées au plus tard dans les 30 (trente) jours à compter de la prise de contact par la société BLAST RADIUS, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son/leurs lot(s), lequel/lesquels sera/seront automatiquement attribué(s) à**



**un ou des gagnant(s) suppléant(s) désigné(s) par le tirage au sort, qui devra/devront être joignable(s) dans les mêmes conditions.**

Les lots seront adressés par M6 WEB à l'adresse postale des gagnants telle que communiquée par ceux-ci lors de la confirmation de leur gain, dans un délai d'environ quatre (4) semaines après la fin du présent Jeu-Concours. M6 WEB ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et/ou de détérioration du lot par le prestataire assurant le transport de cette dotation et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de ce prestataire.

M6 WEB ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si les coordonnées postales renseignées par les gagnants s'avèrent inexactes, incomplètes ou erronées.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

## **ARTICLE 5**

Le présent règlement est déposé chez **Maître Frédéric Nadjar**, Huissier de justice, 164 avenue Charles de Gaulle, 92 200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de M6 WEB/Concours Règlement Jeu-Concours «Jeu BBZ10», 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY- SUR-SEINE Cedex (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

Pour faciliter le traitement des demandes de remboursement, une seule demande récapitulative par participant est souhaitée, ladite demande pouvant inclure l'ensemble des frais de participation exposés pendant toute la durée du Jeu-Concours.

Pour les participants, accédant au présent Jeu-Concours à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé (à l'exception des abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication) les coûts de connexion engagés pour la participation au présent Jeu-Concours seront remboursés sur la base de 0,021 €TTC (vingt et un millièmes d'euro Toutes Taxes Comprises) la minute, incluant la minute indivisible crédit temps première minute à 0,11 €TTC (onze centimes d'euro Toutes Taxes Comprises).

Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participants sont informés que tout accès au Jeu-Concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au



motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet de la Société organisatrice du jeu ou de ses partenaires et de participer au Jeu-Concours ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés sur demande sur la base d'un timbre au **tarif lent** en vigueur (0,56 €TTC (cinquante-six centimes d'euro) à la date de dépôt du présent règlement). Si les frais postaux engagés pour la demande de remboursement et calculés au **tarif lent** en vigueur sont supérieurs à 0,56 €TTC (cinquante-six centimes d'euro), ils pourront être remboursés au **tarif lent** en vigueur, sur demande expresse, écrite et justifiée, dûment formulée dans la demande de remboursement. Dans ce dernier cas, il est précisé que seuls doivent être / seront pris en compte, dans le calcul du remboursement au **tarif lent** en vigueur des frais postaux engagés, les pages et documents strictement nécessaires au traitement de la demande, tels que décrits ci-dessus.

Les demandes de remboursement devront être adressées auprès de M6 WEB au plus tard **3 (trois) mois** à compter de la fin du présent Jeu-Concours par lequel la connexion a été effectuée (le cachet de la poste faisant foi) à M6 WEB/ Concours Règlement Jeu-Concours « jeu BBZ10 », 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY- SUR-SEINE Cedex (le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus).

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- la date de participation au Jeu-Concours
- le nom du jeu, Règlement Jeu-Concours « jeu BBZ10 »
- le site sur lequel est accessible le Jeu,
- le nom du fournisseur d'accès et,
- une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel la connexion a été effectuée et mentionnant le nom de l'abonné. Le frais de photocopie de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

## ARTICLE 6

La société organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Jeu-Concours sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la dotation et sa valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Jeu-Concours. **Aucun** dédommagement ne pourra être demandé par les participants.



La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être livrés par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture des lots par le partenaire, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

**Le gagnant (ou si le gagnant est mineur, les personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur) autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom et adresse sur le site [www.m6mobile.fr](http://www.m6mobile.fr) et/ou sur tout autre support M6 (télétexte, antenne M6, SMS...), ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu-concours.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : M6 WEB / Concours Règlement Jeu-Concours « jeu BBZ10 », 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex.

## **ARTICLE 7**

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.

En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leurs réponses sur Internet du fait de tout défaut technique ou de tout problème notamment et non limitativement lié à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,



- liaisons téléphoniques,
- matériels ou logiciels,
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

## ARTICLE 8

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du présent jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au présent jeu-concours ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## ARTICLE 9

Le simple fait de participer à ce jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société M6 WEB dans un délai de **3 (trois) mois** à compter de la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : M6 WEB / Concours Règlement Jeu-Concours « jeu BBZ10 », 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne ou celle obtenue par toute personne qui en aurait fait la demande, c'est la version déposée chez l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tous supports et en contrariété avec le présent règlement.

**LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT. EN CAS DE DESACCORD DEFINITIF, ET SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS LEGALES, LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS.**

